
ICANN86 | Semaine de préparation – Mise à jour concernant le PDP 1 sur l'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS
Mercredi 20 mai 2026 – 17h00 à 18h00 CEST

TERRI AGNEW

Bonjour à tous. Nous allons commencer dans quelques instants. Merci. Bien. Veuillez s'il vous plaît lancer l'enregistrement. L'enregistrement a commencé. Je suis Terri Agnew. Bonjour et bienvenue à la conférence sur le PDP-1 sur l'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS. Aujourd'hui, nous sommes le mercredi 20 mai 2026. Cette séance est enregistrée et régie par le code de conduite des participants à la communauté de l'ICANN, les normes de comportement et la politique anti-harcèlement de l'ICANN.

Au cours de cette séance, les questions ou commentaires ne seront lus à haute voix que s'ils sont soumis via le module questions-réponses. L'interprétation inclut l'anglais, le français et l'espagnol. Si vous souhaitez prendre la parole, levez la main sur Zoom. Lorsqu'on vous donnera la parole, activez votre micro.

Indiquez votre nom, la langue dans laquelle vous allez parler et parlez à un rythme raisonnable. Je vais maintenant donner la parole à Paul McGrady et à Nick Wenban-Smith, et je cède maintenant la parole à Paul McGrady. Allez-y.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

PAUL MCGRADY

Bonjour. Merci Terri. Bonjour à tous. Nous allons donc faire une mise à jour et nous allons parler du PDP-1 relatif à l'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS. Nous prendrons des questions à la fin. Donc nous allons commencer directement.

Alors, un petit peu de ce qui s'est passé jusqu'à maintenant, la situation. Nous allons parler donc du PDP-1, des progrès réalisés au cours de l'année 2026, et nous allons voir un petit peu ce qui s'est passé. Alors, le Conseil de la GNSO a demandé un rapport sur la question de l'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS au mois d'août 2025.

En décembre 2025, le Conseil de la GNSO a présenté un rapport thématique d'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS, et ce PDP va aborder les questions liées aux lacunes dans ce sens. Donc nous avons une période de quatre mois.

Au mois de janvier 2026, le Conseil de la GNSO a approuvé la charte du PDP-1. Et cette charte nous amène donc à vérifier les noms de domaines associés et en mars 2026, ce PDP-1 sur l'utilisation malveillante du DNS a été lancé lors de l'ICANN 85. Donc nous avançons assez rapidement.

Je vais vous donner maintenant une vision rapide de ce PDP. Nous allons voir un petit peu. Prochaine diapositive. Alors ici, nous sommes un petit peu dans cet aperçu concernant le PDP. D'abord, le problème, première colonne. Donc les acteurs malveillants

enregistrent de nombreux domaines connexes. Actuellement, seul le domaine signalé doit faire l'objet d'une enquête.

Il n'est pas obligatoire d'examiner l'ensemble du portefeuille. Donc, en général, les bureaux d'enregistrement ne font pas cela. Et lors de l'ICANN 85, nous avons entendu le témoignage de certains d'entre eux et nous avons parlé de leurs obligations contractuelles.

L'objectif politique maintenant. De nouvelles exigences pour les bureaux d'enregistrement de vérifier de manière proactive les domaines associés liés à des acteurs domaines malveillants. Alors les objectifs politiques visent à définir des déclencheurs, des périodes raisonnables de protection des documents, des indicateurs. Nous avons quelques considérations. Nous avons un processus, des protections de données, des questions liées à la vie privée, des modèles pour les bureaux d'enregistrement, l'impact sur les droits de l'homme.

Et ce PDP est un modèle de groupe de travail représentatif parce qu'il est ouvert à tout le monde. Tout le monde peut se joindre à ce groupe de travail. Et il y a un nombre limité de personnes et cela fait que l'on avance un peu plus rapidement.

Voilà, donc on en est là. Mon vice-président maintenant, Nick, est ici en ligne et je vais lui demander s'il veut nous présenter un petit peu la page liée ou la diapo liée au plan de travail. Ensuite, nous avancerons sur tout ce qui concerne les délibérations.

NICK WENBAN-SMITH

Oui, bien sûr. Alors vous voyez ici. Nick Wenban-Smith au micro. Donc voilà, on en est là. Vous voyez cette diapositive qui nous donne un peu une structure concernant le travail et la participation de la communauté, les attentes concernant le programme de ce PDP. Quand est-ce qu'on va avoir des résultats concrets de tout cela? Alors nous nous sommes donnés jusqu'au mois de février 2027 pour les délibérations de ce groupe de travail.

Vous voyez ici quelques exigences concernant les commentaires publics, la période de commentaires publics. Dans le cadre des procédures du PDP de la GNSO, nous avons besoin d'un rapport, de présenter ce rapport final au Conseil, cela pour le mois de mai 2027 et ensuite, le Conseil va pouvoir faire présenter ces reconsidérations de façon à ce que ce rapport soit complété.

Alors, il faut dire quand même que ce sont des indications. C'est un plan de travail indicatif. Nous allons voir où nous en sommes une fois que la réunion de Séville aura eu lieu. Nous faisons des bons progrès. Je dirais qu'on avance bien dans le plan tel que prévu. Cela demande davantage de travail, bien sûr, mais je pense que les choses seront plus claires à mesure que l'on avance dans notre travail pour savoir si ce calendrier de travail va pouvoir être respecté ou si nous allons aller plus vite, ou peut-être prendre un petit peu plus de temps. En tout cas, le groupe du PDP avance bien et fait du bon travail. Voilà, je vous redonne la parole, Paul.

PAUL MCGRADY

Merci beaucoup, Nick. Alors le plan de travail pour que tout le monde le sache, le calendrier initial était plus long, donc nous sommes déjà un peu en avance sur les temps. Peut-être que nous pourrions continuer à avancer plus vite, peut-être que nous aurons besoin de davantage de temps. Nous ne savons pas. Nous le verrons lors de la réunion de Sevilla.

En tout cas, la progression avance bien. Nous avons établi un plan de travail. Nous avons une équipe de leadership. Nous avons Nick qui est mon vice-président. Je suis le président personnellement. Et donc tout cela nous montre bien d'où vient chacun. Nous avons un groupe de parties prenantes.

Au niveau des délibérations, nous avons eu déjà 12 réunions. Nous avons un document concernant la collaboration qui nous permet d'aborder tous ces thèmes, de réviser les apports initiaux, les idées et de voir un petit peu les questions pour avancer, avoir une personne responsable et avancer dans les recommandations, dans la rédaction de la recommandation préliminaire.

Donc, nous avons le SC et le SG et qui ont été considérés pour les questions 1-7 de la Charte. Nous avons des délibérations déjà sur la question un, et nous avons donc déjà cette personne qui est responsable des textes. Nous avons vu la question 1, le texte concernant le responsable, nous avons analysé tout cela. Nous avons encore du travail à réaliser, bien sûr, pour progresser dans ce sens, mais nous avons une liste complète concernant la question 7.

En termes de direction de délibération maintenant, je vais vous les présenter. Rien n'est final ici, mais je pense que nous allons voir un petit peu ce qui doit être déclenché ces vérifications. Nous avons pensé que tout cela doit dépendre d'une plainte en cas d'utilisation malveillante du DNS. Donc, l'article 3.18.2 du contrat d'accréditation des bureaux d'enregistrement, le RAA.

Nous devons vérifier un petit peu ce que signifie association. Il s'agit d'examiner le titulaire de nom de domaine ou les indicateurs liés au compte, l'indicateur technique où l'activité est coordonnée ou qui est raisonnablement accessible au bureau d'enregistrement. Donc, pas besoin de créer de nouvelles données ou de faire de nouvelles études concernant toutes ces données qui doivent être à disposition.

Ensuite, en quête de vérification des domaines associés, appliquer les critères d'association pour l'ADC de manière raisonnable et proportionnée. En d'autres termes, l'enquête doit être solide, mais il n'est pas non plus nécessaire de compliquer les choses.

Donc, de nouveau les délibérations pour les protections. Nous pensons que nous allons avoir un système de conformité concernant la loi, la législation applicable et toutes les exigences contractuelles que l'ICANN a dans ce cadre contractuel. Donc, les protections pour la façon de faire ces ADC, nous devons aussi nous baser sur les contrats qui existent et que ces contrats soient légitimes.

Bien sûr, nous allons faire une évaluation de l'impact de tout cela. Nous allons le faire dans le cadre des statuts de l'ICANN. Il y a encore d'autres choses qui vont être faites pour voir comment remédier aux problèmes qui pourraient surgir.

Et finalement, en termes de calendrier, nous allons réaliser un plaidoyer pour que cet ADC puisse être initié rapidement après la réception de l'identification des preuves qui existent actuellement pour l'utilisation malveillante du DNS.

Donc, nous voulons analyser cela en profondeur, voir les choses différemment ou mieux. En tout cas, c'est l'objectif et c'est la tendance actuelle. Je vais maintenant donner la parole à Nick, qui va nous expliquer un petit peu ce que l'on peut attendre de l'ICANN 86. Nous avons quatre séances. Et ensuite, nous passerons aux questions et réponses.

NICK WENBAN-SMITH

Oui, merci Paul. Donc nous avons un plan. Nous avons une séance lors de l'ICANN 86 qui va viser à répondre aux questions de la Charte en vue de la rédaction du rapport initial. Nous allons voir quels sont les responsables qui vont travailler sur chacune des neuf questions. Et nous voulons tirer le meilleur profit de la réunion en présentiel de Séville. Donc ici, vous voyez le calendrier de la réunion. Pour une question de commodité, nous avons quatre séances : deux le lundi 8 juin, une le lundi 8 juin à 11 h 45 et la

deuxième, le lundi 8 juin l'après-midi. Ensuite, nous aurons une autre séance le mercredi et une autre le jeudi.

Nous espérons que, au niveau de l'équipe de leadership, nous allons avoir un soutien de leur part, ce qui va nous permettre de commencer à rédiger quelque chose qui serait la base de ce rapport Initial pour respecter notre calendrier et présenter tout cela à la période de commentaires publics et finalement, au Conseil de la GNSO pour son approbation.

Donc, je ne veux pas préjuger, je pense que c'est un processus de la communauté, mais je pense que tout le monde a la possibilité d'y participer, que ça devrait être un succès. Nous avons ici toutes les perspectives qui nous amènent à penser que cela respecte toutes les procédures et que, à mesure que nous avançons et que nous approchons de la période de ces réunions, nous allons essayer de mettre en place un leadership dynamique et proactif pour essayer de résoudre les différents enjeux qui pourraient se présenter concernant le groupe de participants.

Nous voulons trouver un consensus, bien sûr, et j'espère que cela reprend un petit peu ce que Paul a dit, parce que nous faisons des gros progrès et nous voulons vraiment tous que ce PTD soit quelque chose de rapide et que cela fonctionne correctement. Et les participants, même s'ils ne sont pas tous d'accord, ont quand même cette idée de base que ce PDP est nécessaire et que le plus tôt sera le mieux, et que par conséquent, nous devons avancer et montrer que les processus de l'ICANN peuvent fournir rapidement

des bases pour un produit politique utile et de bonne qualité, pour la sécurité de l'écosystème de l'Internet et pour les parties prenantes du DNS.

Donc, nous voulons aller le plus vite possible. Et je suis sûr qu'il va y avoir des conversations bilatérales dans les couloirs pendant la réunion de Séville, outre donc les réunions en présentiel, parce que nous savons tous que c'est une priorité et c'est notre priorité pour cette réunion de Séville. Et nous voulons être disponibles et participer le mieux possible à l'avancée de ce PDP. Je crois que c'est clair. Et nous passons aux questions-réponses.

PAUL MCGRADY

Oui, je suis tout à fait d'accord. Je pense que ce PDP avance à la bonne vitesse, mais pas si rapidement que ça car nous nous sommes arrêtés sur plusieurs choses. Il y a des choses que nous n'avons pas terminées, nous devons revenir en arrière, mais je dois dire à toutes les personnes qui nous occupent, qui nous écoutent.

Eh bien, sachez que les représentants font du bon travail, travaillent très, très bien. Vous avez vraiment une équipe de premier choix pour ce PDP. Tout le monde est préparé, tout le monde participe aux appels, tout le monde collabore sur les documents. Elle apporte beaucoup de contribution, des idées et ils font beaucoup de choses. Franchement, nous ne pourrions être plus contents. Comme l'a dit Nick et moi-même, je pense que cela se passe très, très bien. Je vois que dans le chat, il y a deux questions et dans la boîte de questions réponses, dans le module

Questions-réponses, on va y répondre. Ensuite, on passera aux mains levées. Je vois qu'il y en a dans la salle, mais d'abord nous allons essayer de lire ces questions dans la boîte Q&A.

TERRI AGNEW

Nous avons une question de Siva. Elle est longue alors attention. Alors si on prend en compte les défis pour ce qui est de l'utilisation malveillante du DNS à grande échelle, comment est-ce que ces ADC fonctionnent efficacement dans les cas d'utilisation malveillante impliquant plusieurs bureaux d'enregistrement? Par exemple, lorsqu'un titulaire abusif enregistre un seul domaine auprès de chacun des deux bureaux d'enregistrement accrédités afin de constituer un profil abusif de 2 000 domaines.

Deuxième question. Quelle est la portée complète du processus, notamment en ce qui concerne la vérification de l'activité d'un titulaire sur tous les TLD au sein de l'interface d'un seul bureau d'enregistrement, sachant qu'un défaut de surveillance des associations sur tous les TD proposés pourrait théoriquement augmenter le nombre d'enregistrements abusifs non détectés de 2 000 à plus de 3 millions. En plus, il a mis entre parenthèses 2 000 multiplié par 1 700 et ensuite, il a mis un point d'interrogation.

De plus, les ccTLD sont dotés de processus d'accréditation, de bureaux d'enregistrement indépendants, sont-ils inclus dans le champ d'application du processus APC actuellement en discussion et la difficulté reconnue pour un seul bureau d'enregistrement d'effectuer ces tâches complexes a-t-elle incité d'envisager une

gestion collective de ces responsabilités par le registre, le bureau d'enregistrement ou par l'ICANN? Je vais m'arrêter là pour que l'on puisse répondre à toutes ces questions.

PAUL MCGRADY

Alors merci Terri Merci pour ces questions. Si j'ai bien compris, la question se résume comme cela. Comment est-ce que ce PDP va étudier les bureaux d'enregistrement et les vérifications de noms de domaine associés? Par exemple, comment est-ce qu'un bureau d'enregistrement A va pouvoir faire une vérification d'un domaine de nom de domaine associé sans les données du bureau d'enregistrement? Alors bon, sachez que ce n'est pas dans le cadre du travail du PDP.

Nous examinons les exigences contractuelles de chaque bureau d'enregistrement et aussi de ceux des entités indépendantes. Nous n'examinons pas les éléments requis pour que les bureaux d'enregistrement coopèrent entre eux. Il n'y a rien qui va sortir du PDP et rien, enfin du moins ce que je sache, qui empêcherait un bureau d'enregistrement de coopérer avec un autre bureau d'enregistrement s'ils veulent des informations, partager des informations. Bon, la réponse rapide, c'est que cela ne rentre pas dans le cadre de notre travail.

TERRI AGNEW

Alors juste pour dire que, en attendant, je vais lire la deuxième question d'un autre participant. Mais de toute façon, nous avons une troisième question. Quand vous êtes prêt, dites-moi.

Alors voilà la deuxième question de Anna. Alors si elle doit gérer un rendez-vous chez le docteur, mais elle se demande comment est-ce qu'un bureau d'enregistrement le saura rapidement en termes de calendrier, pour faire une vérification justement avec tous les noms de domaines associés. En d'autres mots, comment est-ce que le bureau d'enregistrement sait que tout est conforme?

PAUL MCGRADY

Donc la réponse rapide, c'est celle-ci. Alors donc, c'est que le bureau d'enregistrement, je sais ce que rapidement veut dire dans son contrat déjà. Le RAA contient tout cela. Et donc on n'a pas entendu parler des bureaux d'enregistrement et du département de la conformité de l'ICANN. Enfin, pour comprendre exactement ce que rapidement ou promptement veut dire, donc il faudrait pouvoir définir un cadre de calendrier si vous voulez. En attendant, on verra comment ça se passera.

NICK WENBAN-SMITH

Oui, c'est une bonne question. On en a parlé beaucoup. Il y a déjà un groupe consultatif de l'ICANN pour le département de conformité de l'ICANN, qui est mis en œuvre pour justement parler de tout cela, pour tout ce qui est du langage utilisé, du langage comme promptement. Alors l'action appropriée pour atténuer ou

perturber un cas d'utilisation malveillante du DNS va varier. Il faut rendre les choses fausses. Cela rend les choses impossibles. Donc, au lieu de cela, les opérateurs du bureau d'enregistrement doivent démontrer et être attentifs aux allégations des noms commandités ou qui sont liés à une utilisation malveillante. Cela explique que le Département de la conformité de l'ICANN va demander aux bureaux d'enregistrement d'expliquer leurs actions, comment elles ont été amenées ou avancées. Et il faut considérer, bien sûr, les circonstances spécifiques. Ce sera des déterminations qui seront faites au cas par cas, et on verra si justement ces actions rentrent en jeu ou sont alignées avec les obligations.

Donc alors je vais mettre un lien dans le chat sur ce qui est de ce comité consultatif ou du moins de ce groupe consultatif. On pourrait bien sûr continuer à travailler sur du travail qui a déjà été fait au préalable et qui profite justement de ce travail qui a été déjà fait pour ce qui est du langage qui a été utilisé. Donc, il y a des choses qui sont plus urgentes à faire que d'autres, bien sûr.

PAUL MCGRADY

Terri, nous allons passer aux deux mains levées dans la salle et ensuite nous passerons aux autres questions. Allez-y, Terri.

ANIL JAIN

Merci Paul de me donner la parole. En fait, deux questions. Une question liée au groupe de travail. Il y a deux types de bureaux d'enregistrement qui sont différents dans le système. Il y a les

petits bureaux d'enregistrement, les bureaux moyens, etc. Les plus grands. Le document de conformité ADC n'inclut pas seulement l'identification des domaines, mais aussi la collecte de beaucoup de données pour pouvoir faire la vérification. Et bien sûr, ça inclut l'utilisation, l'atténuation. Ça inclut aussi un coût dans le système. Parfois, un petit bureau d'enregistrement n'aura peut-être pas la possibilité de faire ce travail parce que ça coûte de l'argent. Il faut considérer peut-être compensé un bureau d'enregistrement pour faire cette investigation, cette enquête. Ça, c'est numéro un.

Question numéro deux. Nick, est-ce que pouvait me dire s'il vous plaît? D'ailleurs, vous vous dites que ça va très vite. Oui, je sais que ça va très vite. Je fais partie de l'équipe mais voulez-vous nous informer sur le nombre de mois? Par exemple, comment est-ce que ce sera plus court que prévu? De combien de mois ce sera plus court que prévu? Par rapport à ce que l'ICANN, l'agence nous offre comme travail. Ça, c'est en numéro un.

Numéro deux. Il y aura quatre sessions à l'ICANN 86. Nous allons discuter la question de la charte numéro cinq et six seront examinées en détail.

PAUL MCGRADY

Oui. Tout d'abord, est-ce que nous allons compenser les bureaux d'enregistrement qui font l'ADC? Pour l'instant, je ne pense pas. En fait, c'était une requête, une demande contractuelle. Donc peut-être que Russ va me sauver la vie ici parce que je n'ai pas envie de donner une mauvaise réponse. Quand on fait l'ADC, enfin du moins

de mon point de vue, ça fait partie des coûts pour faire des affaires, n'est-ce pas? Donc peut-être que Ross peut nous aider, mais en attendant je peux répondre aux questions sur la charte. Allons-nous entrer dans la question numéro huit et neuf avant Séville? La réponse, c'est oui. On va le faire durant les réunions qui sont planifiées. Russ, vous voulez prendre la parole et me sauver la vie.

RUSS WEINSTEIN

Paul, bien sûr, je peux répondre. Je peux vous aider. Je suis vice-président pour le soutien au développement des opérations des politiques pour l'ICANN. Donc, en termes de compensation pour les bureaux d'enregistrement, je ne pense pas que ça fait partie du cadre, comme l'a dit Paul. Mais pour ce qui est de la charte, je pense que la GNSO avait examiné cela et l'avait dit aussi que l'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS faisait partie des responsabilités des bureaux d'enregistrement et des opérateurs aussi. C'est le coût pour faire des affaires, n'est-ce pas? Je pense que c'est raisonnable. C'est une obligation raisonnable. Voilà, je vous repasse la parole.

NICK WENBAN-SMITH

Il y avait une question de la part de ce monsieur qui nous demandait combien de temps on avait écourté notre travail et combien de mois on avait raccourci notre travail.

PAUL MCGRADY

Je ne sais pas exactement, je ne connais pas vraiment la réponse, mais je vais deviner. Je pense qu'on a raccourci les choses de quatre mois. Je pense que c'était trois ou quatre mois si je me souviens bien, de ce qu'on avait décidé, ce qu'on avait fait. Oui, donc on a raccourci le processus de trois ou quatre mois. Je ne sais pas si on va pouvoir raccourcir plus. On va voir ce qui se passe, on va voir ce qu'on peut faire. Très bien. Donc Tinuade, allez-y. Prenez la parole.

TINUADE OGUNTUYI

Je voulais juste confirmer avec vous si vous êtes préoccupé par rapport au groupe de travail pour savoir si tout ce qui est des requêtes d'atténuation proposées qui pourraient augmenter les coûts pour ce qui est de la conformité, surtout pour les petits opérateurs dans les pays moins développés ou pour le Sud global par exemple. Je m'excuse si on ne m'entend pas bien.

PAUL MCGRADY

Merci. Donc je crois que c'était une question concernant les coûts, les coûts de la conformité qui ne sont pas dans le cadre de ce PDP. C'est cela. Eh bien, je dirais que c'est une question d'opinion ici. Si c'est une préoccupation pour vous, je vous encourage à en parler à travers le processus du Conseil de la GNSO. Ça peut être une question liée à la Charte ou quelque chose qui peut porter sur un PDP différent.

NICK WENBAN-SMITH

Oui, il y a eu beaucoup de discussions, beaucoup de contributions de la part des bureaux d'enregistrement dans ce sens à ce propos. Donc, nous sommes en train de voir avec les bureaux d'enregistrement. Ensuite, c'est intéressant, le contexte est intéressant. Il y a beaucoup de bureaux d'enregistrement qui font déjà ces vérifications du nom de domaine associé.

Donc, nous sommes en train de voir quelle est leur expérience et essayer de voir quelle est la base à travers tous les bureaux d'enregistrement d'actions dans ce sens pour créer une norme de bonne pratique.

Ensuite, qu'est-ce que c'est qui va entraîner une ADC? Et bien en général, c'est une question liée à l'utilisation malveillante du DNS. Les bureaux d'enregistrement font déjà ce type d'ADC parce qu'ils ont un rapport d'abus et ils vont faire une enquête pour identifier le nom de domaine qui est associé à cette utilisation malveillante du DNS. En général, c'est quelque chose qu'ils font, et nous essayons maintenant de voir comment cela correspond au modèle des bureaux d'enregistrement, de façon à avoir des recommandations politiques qui soient bénéfiques pour l'ensemble de la communauté des bureaux d'enregistrement. Vous avez la main levée, Paul?

PAUL MCGRADY

Non, je ne pense pas. Bien, alors nous allons donner la parole à Russ et ensuite Volker, et ensuite nous reviendrons aux questions-réponses.

RUSS WEINSTEIN

Alors, d'abord merci beaucoup Paul et Nick d'avoir accepté de présenter ce PDP, le travail réalisé dans le cadre de ce PDP. Vous avez fait du très bon travail et je vous remercie de présider ce groupe de travail. Ce n'est pas quelque chose de facile. Donc bravo et merci.

Merci pour les efforts, merci pour le temps que vous avez consacré à cette initiative. Ensuite, je voudrais vous poser une question concernant le PDP en lui-même. J'ai entendu dire qu'il progressait correctement. Est-ce qu'il y a des thèmes qui vont présenter davantage de difficultés, qui sont plus difficiles, pour lesquels il va être plus difficile de parvenir à un consensus? Est-ce que vous avez quelque chose à ce propos à nous dire?

PAUL MCGRADY

Bien, c'est une bonne question. Nous avons beaucoup consacré de temps à la question du déclencheur. Peut-être plus que ce que nous pensions. Et à mon avis, la prochaine chose que nous devons maintenant régler, c'est la question du calendrier de travail. Parce que nous avons des suggestions qui ont été faites par chacun des BC, par chacun des IPC qui fait que nous devons analyser ces suggestions. Donc, nous en avons parlé, et à la fin de la dernière

réunion que nous avons eue, j'ai pensé qu'il y avait des choses qui étaient encore en suspens. Donc Nick, je ne sais pas si vous avez quelque chose à ajouter.

NICK WENBAN-SMITH

Eh bien, je pense qu'il y a deux points importants. Nous n'avons pas encore analysé les neuf questions. Mais au niveau du travail réalisé jusqu'à aujourd'hui, il est clair que certaines des unités constitutives se sont préoccupées par la capacité de la conformité de l'ICANN pour organiser ces clauses, ces dispositions, de manière cohérente et utile. Cela veut dire qu'ils veulent une réponse claire et qu'il faut faire cela en temps voulu, c'est-à-dire selon une certaine période de temps (72 h, 24 h ou une semaine). Donc, il faut qu'il y ait des obligations de réponses qui soient mesurées pour que l'on ait une bonne politique qui soit applicable par le département de conformité de l'ICANN.

Donc, je crois que c'est là qu'on en est. J'aimerais que tout le monde soit d'accord concernant la position et qu'il n'y ait pas des personnes qui ne sont pas d'accord. Nous voudrions que tout le monde parvienne à un consensus.

Ensuite, l'autre domaine concernant l'Unité constitutive des parties prenantes non commerciales. Et ils ont exprimé certaines préoccupations à plusieurs reprises concernant l'impact des titulaires qui pourraient mener eux-mêmes leur ADC. Alors, est-ce qu'il ne faudrait pas plutôt avoir des protections appropriées pour que, en cas de faux positif, en cas de résultat suite à des

vérifications faites dans le processus de l'ADC? Il faudrait analyser cela, puis la question aussi de la manière dont on pourrait remédier en cas de titulaires innocents qui seraient affectés par cette atténuation de l'utilisation malveillante du DNS à cause des faux positifs. Donc, il faudrait y voir un petit peu, parce que des fois, il y a des personnes qui sont victimes de cela, qui sont accidentellement prises dans des situations liées à l'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS. Et il faut en tenir compte.

Beaucoup de gens pensent que c'est un point important. Et finalement, je dirais que nous avons rédigé des questions dans le cadre de la charte qui sont bien cadrées.

C'est une obligation du bureau d'enregistrement bien spécifique. Mais si vous dites qu'une douzaine de noms de domaine ont été enregistrés de manière illégitime pour réaliser un hameçonnage, à ce moment-là, c'est l'utilisation malveillante du DNS classique, et le bureau d'enregistrement doit pouvoir mettre en place des actions directement, de manière proactive, en se basant sur le fait qu'il voit qu'il y a une douzaine de sites qui sont associés à cette activité malveillante.

Donc, il y a déjà des meilleures pratiques dans le domaine du travail des bureaux d'enregistrement. Et ce qui serait logique pour une question de bon sens, c'est de les analyser et de les utiliser pour élaborer une politique qui soit utile en temps voulu. Aussi, réaliser en temps voulu et en tenir compte de cette expérience des bureaux d'enregistrement.

PAUL MCGRADY

Oui, alors rapidement, je dirais une petite réflexion ici. Nous allons faire une analyse. Nous allons faire une analyse de l'impact sur les questions liées aux droits humains et autres. Et cela est une exigence du statut de l'ICANN.

Donc, nous allons faire cela, nous allons organiser tout cela. Et avant de déclarer quoi que ce soit, nous devons présenter un rapport préliminaire, un rapport thématique préliminaire avec une révision solide de cette déclaration concernant l'impact. Donc, c'est important. Et ensuite, un autre point important, je sais que beaucoup disent : Bon, ça avance bien, l'équipe fait du bon travail.

Comme je l'ai dit, tout le monde fait de son mieux. Chacun a bien étudié la question. Les gens sont prêts. Les membres sont prêts. On essaie d'éviter tout ce qui est la recherche de problèmes. Donc on avance bien.

Mais je disais que le ratio dans ce PDP particulier est plutôt bas comparé à d'autres. Donc je pense qu'on peut célébrer cette relation qui existe ici concernant la bonne relation des membres de ce groupe de travail. Bien, je crois que nous avons Volker. Et ensuite, nous avons quelques questions de plus dans la partie des questions et des réponses.

VOLKER GREIMANN

Oui, merci. Je voulais revenir à quelques commentaires que j'ai entendus. Vous parlez de compensation pour les bureaux

d'enregistrement. Je pense qu'il faut encourager les bureaux d'enregistrement à faire leur travail, mais en réalité, c'est leur travail. Et si nous les compensons dans ce sens, nous allons créer déjà une habitude qui n'est peut-être pas correcte.

Ensuite, l'autre point, c'est est-ce qu'on va augmenter la conformité, les coûts de conformité aussi pour les bureaux d'enregistrement? Eh bien, je pense que ça va plutôt réduire ces coûts-là parce qu'une fois qu'on détecte que le fait que dix noms de domaine en fonction d'un rapport reçu ont des activités malveillantes et qu'on peut mettre en œuvre des actions contre ces noms de domaine, à ce moment-là, on va avoir des résultats avant que tout cela devienne un problème grave. Par conséquent, le nombre de tickets va être réduit. On va avoir un travail d'atténuation beaucoup plus rapide et par conséquent, on va faire des économies.

PAUL MCGRADY

Merci Volker. Terri, prochaine question.

TERRI AGNEW

Alors nous avons une question de Siva. Vu le fait que l'hameçonnage est inclus dans l'approche définie par l'ICANN sur l'utilisation malveillante du DNS, est-ce que le fait d'identifier un hameçonnage qui comprend le fait de tromper une victime et en lui demandant ces informations, est-ce que cela fait que les utilisateurs finaux vont pouvoir se baser sur ce contexte? Quels

sont les critères qui vont pouvoir prévenir l'inclusion de ces abus concernant le contenu pour augmenter la manière de contacter tout ce qui est lié à un abus?

Deuxième question. Si on identifie donc un hameçonnage, pourquoi est-ce que tout cela est lié à la révision du contenu et est-ce que tout cela appartient ou est fait dans le cadre de la mission de l'ICANN et correspond à cette mission?

PAUL MCGRADY

Eh bien, c'est une question intéressante, mais je vais dire que c'est une grande question qui ne correspond pas à la charte de ce PDP. Il y a eu de nombreuses discussions au sein de la communauté de l'ICANN concernant l'utilisation malveillante du DNS, sa définition, etc. Mais ce n'est pas une question qui doit être répondue par le Conseil. Si vous voulez savoir ce qu'on peut faire ici, demandez à vos représentants du Conseil de s'occuper ou de se pencher sur cette question.

NICK WENBAN-SMITH

Eh bien, je suis d'accord avec vous. Je pense que ce n'est pas une nouvelle question ou une nouvelle discussion. Il y a ici une définition de l'ICANN concernant l'utilisation malveillante technique. Il s'agit ici d'une utilisation malveillante technique qui comprend l'hameçonnage.

On fait une différence entre l'abus technique et les questions liées à l'hameçonnage. Je sais que tout cela est dans le cadre de la

responsabilité de l'ICANN. Je sais qu'il y a aussi des personnes qui ne sont pas tout à fait d'accord avec cela, mais c'est un peu ce qu'on a dit. C'est la position qu'on a assumée au niveau du cadre contractuel de l'ICANN pour les opérateurs de registre et les bureaux d'enregistrement. Donc, je comprends ce que vous dites, mais, pour une question peut être philosophique concernant ce que vous avez dit, il y a une différence entre le contenu et la partie technique, et cette communauté travaille sur ce PDP. Même si cette question est très intéressante, cela ne concerne pas ce que vous avez dit.

PAUL MCGRADY

Je vois de la part de Terri qui nous dit qu'il n'y a pas d'autres questions dans le module questions-réponses, mais je vois qu'il y a une autre main levée. Je ne veux pas que cette réunion soit plus longue que prévu, mais si on peut répondre à des questions, c'est super. Je vais voir s'il y a d'autres mains levées. Alors trois, deux, un. Très bien. C'est bon.

Toutes les personnes qui ont participé à cet appel, je vous remercie d'avoir été avec nous. J'espère que ça a été utile. On espère vous voir assez vite.

Et en attendant, le personnel m'a envoyé gentiment d'ailleurs les liens pour tout ce qui est des matériels relatifs au PDP. Ça inclut la charte, l'espace wiki, le courriel, les archives, la liste des archives. Ça c'est intéressant. Il y a aussi un aperçu dans le chat. J'en ai mis

le lien du wiki. Ça vous permettra de continuer à surveiller ou à examiner ce que nous faisons.

Je vous souhaite un bon voyage vers l'Espagne et je repasse la parole à mes collègues.

NICK WENBAN-SMITH

Il faut que je conclue cela en disant merci, un grand merci à l'équipe de soutien pour les politiques de l'ICANN et au personnel. Cela a rendu notre vie beaucoup plus facile à Paul et à moi. Cela nous a permis d'être préparés et d'avoir tous les matériels nécessaires. Donc, il est vraiment important d'avoir tous ces renseignements. Il y a eu beaucoup de travail qui s'est fait dans les coulisses, et on apprécie vraiment ce qu'ils ont fait.

PAUL MCGRADY

Oui, très bien, merci. Terri, à vous.

TERRI AGNEW

Voilà, nous voulons remercier toutes les personnes qui ont participé. Nous avons terminé. Nous allons arrêter l'enregistrement et déconnecter nos lignes. Merci. Au revoir.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]